

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 27 avril 2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18 Procurations : 1 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : BARON Anne-Sophie, BERNA Sophie, BOURDA Francine, BOURUMEAU Pierre, CANTON Marc, CANTON Marion, CHARRET Olivier, CLAVARET Christian, DOURAU Jean-Marc, DOURROM Bernadette, LACOUCHAROT Damien, LARRUHAT Alexandre, LAUVAUX Michel, MONTIN Isabelle, PANATIER Corinne, PEAUDECERF-BADET Claire, SERRUT Roseline, TABONE Frédéric

EXCUSÉE : VANHOOREN Audrey

PROCURATION : VANHOOREN Audrey à Olivier CHARRET

Secrétaire de séance : Isabelle MONTIN

DÉLIBÉRATION N° 2026-41 : Fêtes et cérémonies

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les services du Trésor Public demandent une délibération du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à procéder au règlement des factures imputées à l'article 623 « Fêtes et cérémonies ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à mandater à l'article 623 « Fêtes et cérémonies », les dépenses concernant :

- les cérémonies officielles, nationales ou locales ;
- les événements notables, exceptionnels de la vie communale, familiale ou professionnelle ;
- le Noël des écoles et des personnes âgées ;
- les frais de réception (boissons, gâteaux, etc...) ;
- les frais relatifs aux manifestations organisées par la commune afin d'assurer une animation sportive ou culturelle....

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire :

